

Association IRIS
Centre culturel
Place Moutier
77170 Brie-Comte-Robert
Tel :01.64.05.03.53
Mail : cineirisbrie@gmail.com



20^{ème} FESTIVAL
Faites des Courts
23/24 MARS 2024

RÈGLEMENT DU 20^{ème} FESTIVAL 2024
"Faites des Courts"
23 & 24 MARS 2024

Art.1 : Ce festival est organisé par l'association IRIS du cinéma municipal Les 4 Vents de Brie-Comte Robert, il se déroulera les 23 et 24 Mars 2024

Art.2 : Ouverture des inscriptions du 17 Juillet 2023 au 22 Janvier 2024, soit via la plateforme, www.filmfestplatform.com, soit envoi direct à l'association.

Art.3 : Les courts métrages de fiction, les films d'animation et les documentaires seront programmés ensemble au sein d'une même compétition.

- Il inclut une compétition Jeunes public 'Courts de Récré (4/10 ans)
- Les courts métrages doivent être francophones où avec des sous-titres en français.
- Sont exclus du festival les films publicitaires et institutionnels.

Art.4 : La durée des films ne doit pas excéder 59'

Art.5 : Il est ouvert à tous les courts métrages produits depuis le 1^{er} Décembre 2022 et non soumis à la sélection du précédent festival

Art 6 : Tous les films doivent être envoyés à l'association IRIS pour la présélection, soit

- Fichier numérique via l'adresse <https://www.faitesdescourts.com/contact>
- Où être inscrit sur filmfestplatform.com pour un visionnage en ligne (plateforme du court métrage.)

Art 7 : Aucune copie envoyée pour la sélection ne sera retournée à l'expéditeur, sauf sur demande express et à la charge du producteur ou du réalisateur.

Art 8 : Les films doivent être inscrits avant le 22 janvier 2024, et envoyer impérativement avant le 25 janvier 2024

Art 9 : La sélection sera faite par une commission membre de l'association IRIS.

Art 10 : La diffusion se fera à partir des copies numériques suivantes : DCP, BLU-RAY, Disque dur.

Art 11 : La liste des courts-métrages sélectionnés sera communiquée sur le site de l'association IRIS www.faitesdescourts.com environ deux à trois semaines avant le Festival.

Art 12 : A l'issue du festival, quatre prix seront décernés :

- Le prix des lycéens, le prix du public, le prix IRIS,
- Un prix sera décerné par les enfants après la séance « Courts de Récré »

Les participants s'engagent à faire mention du prix reçu au festival dans leur communication.

Art 13 : La participation au festival peut impliquer, pour la promotion de la manifestation, l'autorisation de diffusion sur internet et au cinéma d'extraits des courts métrages (limités à 10% de la durée totale du film et inférieur dans tous les cas à 2min.)

Art 14 : Pour que l'inscription soit effective, les copies doivent être accompagnées d'une fiche d'inscription et du règlement signé par l'ayant droit. En cas de sélection définitive, le producteur ou le réalisateur s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à la promotion du festival. (photos, articles...)

Art. 15 : En cas de sélection, le producteur ou le réalisateur s'engage à fournir un support de diffusion.

Art.16 : Toute copie envoyée suppose l'acceptation du présent règlement.

Art.17 : Annulation. Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le festival en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.

Nom et signature de l'ayant droit précédé de la mention « lu et approuvé ».